



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

**COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-  
LA-SAINTE-BAUME**

Procès-verbal  
Conseil Municipal

Séance du 13 septembre 2024

Date de la convocation : 3 septembre 2024

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Représentés</i>	<i>Absents</i>
33	14	14	5

L'an deux-mille-vingt-quatre

Et le treize septembre à neuf heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

**Présents** : Alain DECANIS, Pascal SIMONETTI, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Sophie LE METER, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Gabriel PICH, Hélène NICOLAS, Christophe AUBERT, Nicolas SAETTLER, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Luc FERRY, Sébastien LACOFFE, Mireille BŒUF, Alain ROGER

**Pouvoirs** :

Blandine GOMART-JACQUET	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Paul KHADIR	donne pouvoir à	Luc FERRY
Claude BETRANCOURT	donne pouvoir à	Cédric OLIVIER
Charles DE LAURENS DE LACENNE	donne pouvoir à	Nathalie CANO
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Gabriel PICH
Michèle VENET	donne pouvoir à	Hélène NICOLAS
Nicolas LIGIER	donne pouvoir à	Nicole MELEK
Véronique JIMENEZ	donne pouvoir à	Christophe AUBERT
Renaud PIOLINE	donne pouvoir à	Pascal SIMONETTI
Carine DUBOIS	donne pouvoir à	Mireille SCHAEERS
Nasma BOUTERA	donne pouvoir à	Sophie LE METER
Olivier BARRAU	donne pouvoir à	Nicolas SAETTLER
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Mireille BŒUF
Vesselina GARELLO	donne pouvoir à	Alain ROGER

**Absents** : Nathalie FRAZAO, Christine LANFRANCHI, Jaques FREYNET, Christian LOMBARD

Monsieur Christophe AUBERT est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Cédric OLIVIER arrive en cours de séance et prend part au vote à compter de la délibération n°137.

**Procès-verbal du conseil municipal du 15 juillet 2024** : Le conseil municipal en prend acte

## **136 - DEMANDE DE SUBVENTION A LA PREFECTURE DU VAR POUR LA COMMEMORATION DU 80<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION DE LA PROVENCE**

### **Madame Mireille BOEUF**

D'abord, je tiens à nouveau à féliciter l'association qui s'est chargée, en grande partie, pour la majeure partie d'ailleurs, de l'animation de cette fête de la Libération et j'espère donc que les frais engagés par cette association du souvenir français, seront couverts en partie par cette subvention nouvelle que vous nous annoncez.

### **Monsieur le Maire**

En l'occurrence, il s'agit des frais qui ont été engagés par la commune et qui sont relativement importants et donc nous avons sollicité une subvention auprès du Préfet.

En ce qui concerne le Souvenir français, je crois savoir qu'ils ont demandé les subventions auprès du département ou autre donc ils ont été subventionnés, par ailleurs, par la ville, régulièrement toutes les années.

Et cette année avec une dotation exceptionnelle parce qu'on était au 80e anniversaire, Madame BOEUF, et si vous aviez suivi la liste des subventions, vous auriez vu que cette année la subvention du Souvenir français était plus importante pour cela.

### **Madame Mireille BOEUF**

Mais je l'ai suivie et on peut de toute façon toujours donner une petite rallonge.  
Cela fait toujours du bien aux associations.

### **Monsieur Alain ROGER**

Moi également, je voudrais quand même aussi, puisque certains membres sont présents de l'association du Souvenir français, les remercier effectivement de tout ce qui a été fait au niveau de cette commémoration.

C'était un très bel événement et je crois que le ressenti au niveau de la population saint-maximinoise a été positif donc je profite de l'occasion pour également remercier cette association.

*Monsieur le Maire demande au conseil municipal :*

- *De solliciter une subvention de 2 478 € auprès de la Préfecture, et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à l'exécution de ce dossier.*

*Monsieur le Maire entendu*

*Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents*

- *SOLLICITE une subvention de 2 478 € auprès de la Préfecture, et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à l'exécution de ce dossier.*

*Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.*

## **137 - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « ID 83 » / RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023**

### **Monsieur Gabriel PICH**

Pourquoi fait-on disparaître cette société qui, effectivement, travaillait pour de très nombreuses communes et en plus, d'après le rapport de ce que j'ai vu, à 70 € hors taxes de l'heure.

Nous sommes avec des différences de coûts par rapport à la SAGEP ce qui est absolument faramineux.

Et pourquoi d'ailleurs ? J'ai regardé un peu dans le passé, pourquoi la commune de Saint-Maximin a si peu travaillé avec cette SPL si utile ?

### **Monsieur le Maire**

Monsieur PICH, pour répondre à votre question, il faut interroger nos prédécesseurs puisque dès que nous sommes arrivés, nous avons souhaité travailler avec ID 83, commune, dont on était membre puisque comme je vous l'ai dit : ce n'est pas nous qui avons adhéré. C'était avant notre mandat.

On a commencé à travailler pendant un an et demi, deux ans à peu près dessus et puis lorsque le département a changé de présidence, ID 83 nous a fait savoir qu'ils allaient cesser leurs activités et donc qu'on aurait intérêt à nous tourner vers la SAGEP. Voilà ce qui nous a amené à changer.

Après, pourquoi on n'a pas travaillé plus ? Là, c'est que la seule grosse opération qu'on avait et qui ressortait de leurs compétences était l'aménagement de Bonneval et c'est là-dessus qu'on a commencé à travailler avec eux.

### **Monsieur Gabriel PICH**

Merci pour ces informations mais j'aimerais surtout savoir pourquoi cette société disparaît alors qu'elle est fortement utile au département et qu'elle a parfaitement rempli son rôle ?

### **Monsieur le Maire**

Monsieur PICH, je vous promets ce n'est pas de la faute du maire si elle disparaît.

Je ne sais pas, c'est à eux qu'il faudra poser la question. Ce n'est pas à nous, nous ne sommes qu'un des actionnaires parmi beaucoup de communes.

*Monsieur le Maire demande au conseil municipal :*

- de bien vouloir prendre acte du rapport d'activités des administrateurs désignés par la Commune dans la SPL « Ingénierie Départementale 83 » pour l'année 2023 et le plan d'actions 2024.

*Monsieur le Maire entendu*

*Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents*

- PREND acte du rapport d'activités des administrateurs désignés par la Commune dans la SPL « Ingénierie Départementale 83 » pour l'année 2023 et le plan d'actions 2024.

*Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.*

**138 - ORGANISATION ET GESTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS  
HEBERGEMENT SUR LA COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME  
/ AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ PUBLIC  
N°2024SFC04**

**Madame Mireille BOEUF**

Alors, vous nous demandez de voter cette subvention pour un montant de 240 000 € et des poussières. Vous avez certes, cité un certain nombre de chiffres.

Je voulais simplement rappeler, là, aujourd'hui, au moment de voter ou pour nous de ne pas voter d'ailleurs cette délibération, que l'accueil de loisirs était assuré par le centre social et culturel de Saint-Maximin que la mairie subventionnait à hauteur de 96 000 €.

Si mes souvenirs sont exacts, pour l'ensemble des activités du centre social et pas uniquement l'accueil de loisirs.

Si on fait la différence 240 000 // 96 000, il y a un delta qui est quand même assez important et qui nous laisse interrogatifs au moment où vous nous dites, à longueur de conseil municipal, que la commune n'a pas d'argent.

D'autre part, on attribue ce marché à une association, « l'Union française centre vacances loisirs » qui se trouve à Marseille.

Je rappelle que le centre social et culturel de Saint-Maximin était à Saint-Maximin et employait des gens de Saint-Maximin.

Tout ceci est fort regrettable et nous ne voterons donc pas cette délibération.

**Monsieur le Maire**

Si le coût est plus élevé que la prestation qu'offrait le centre de loisirs, c'est notamment en raison du prix du salaire que l'on versait aux animateurs.

Le salaire qui était versé aux animateurs tournait autour de 4 € de l'heure donc c'est la raison pour laquelle il y avait un grand turnover et on n'arrivait pas à finaliser un groupe qui travaillait sur le centre de loisirs.

Lorsqu'on est passé au SIHA, on a décidé de rémunérer au minimum au SMIC l'ensemble des animateurs. Donc forcément, cela s'est traduit par une augmentation de la masse salariale.

Et je sais que, parmi vous, un certain nombre sont très attachés au social et donc la moindre des choses est de considérer qu'il est normal qu'un animateur soit rémunéré au moins au SMIC.

Deuxième chose : cela, c'est ce que l'on va donc payer à la structure mais la structure et les parents vont aussi, eux-mêmes, nous payer. Alors, c'est nous qui allons encaisser cette année encore.

On ne pouvait pas faire autrement puisque dans le cadre d'un marché c'est nous qui allons encaisser ce que vont payer les parents.

En revanche, si comme je le souhaite, l'année prochaine on lance une délégation de service public, à ce moment-là, on modifiera complètement la perception.

Le montant qui sera présenté sera beaucoup moins élevé que celui-là tout simplement parce que ce n'est plus nous qui percevons le montant payé par les parents.

**Madame Mireille BOEUF**

Voilà, donc, en plus le coût des employés municipaux s'ajoute à cela, j'avais oublié merci du rappel.

**Monsieur le Maire**

Je n'ai pas entendu

**Madame Mireille BOEUF**

Le coût des employés municipaux s'ajoute au coût que l'on paye des 140 000 €, je l'avais oublié merci de me le rappeler.

**Monsieur le Maire**

Mais pas du tout, je viens d'expliquer le contraire vous n'avez pas tout compris.  
Je reprends.

Cela, c'est le montant qu'on va payer à la société qu'on a retenue mais les parents vont payer le coût à la commune et c'est nous qui l'encaisserons.

Xxx inaudible

**Monsieur le Maire**

Mais non, les employés qu'on met à disposition nous sont remboursés par la structure.  
Si vous voulez, on se mettra autour d'une table et je vous expliquerai vraiment comment cela marche.

**Monsieur Gabriel PICH**

Monsieur le Maire, sous un autre aspect, bien que je partage tout à fait ce que vient de dire Madame BOEUF.

Cet appel d'offre : effectivement, le candidat qui nous est présenté est le meilleur au sens du règlement particulier d'appel d'offre.

C'est à dire que, puisque je participe à la commission j'ai donc pu étudier le dossier, l'ensemble des offres sur le plan technique, sur le plan des prestations et autres sont à peu près équivalentes.

La seule chose qui les différencie c'est l'élément prix effectivement.

Mais pourquoi ?

Parce qu'il y a une différence de nature de recours à l'emploi entre les différents candidats.

A savoir que celui que l'on va retenir qui est disons économique, est aussi, le moins disons social puisque c'est celui qui va recourir le plus à de la main d'œuvre précaire.

Or qu'est-ce que ce type d'emploi si ce n'est des emplois non délocalisables ?

Et surtout des emplois locaux comme l'a dit Madame BOEUF, c'est tout simplement les emplois des Saint Maximinois et des gens aux alentours.

Donc, est-ce que notre but en tant que collectivité publique est de transformer des emplois qui sont des emplois publics de fonctionnaires ?

Normalement, dans la plupart des communes, ces emplois sont directement exercés par la commune ou alors par des structures de mutualisation des communes.

Est-ce que c'est notre rôle de, effectivement, faire des économies en précarisant la population ?

Je pense que c'est un calcul très libéral pour ne pas dire ultra libéral de la vision de ce que doit être une collectivité publique et surtout, c'est une vision, je pense, erronée dans le sens où plus notre population sera précarisée moins elle pourra participer à l'économie locale, plus elle aura des difficultés de vie.

Plus la commune s'en ressentira, à la fois dans ses services, à la fois aussi dans la demande sociale en termes de prestations sociales et autres.

Bon, il s'agit d'un contrat d'un an donc j'ai noté que vous allez recourir à un DSP. C'est pour cela que je souhaite que dans cette future DSP il y ait réellement une clause sociale. D'ailleurs, je vous rappelle que ces clauses sociales dans les marchés publics normalement sont habituelles.

Je me rappelle, dans les contrats de construction que je faisais, il y avait déjà des clauses sociales relatives à l'emploi.

Donc j'attends que, dans nos futurs appels d'offres, on tienne compte un peu des conditions sociales pour lesquelles nous nous engageons.

### **Monsieur le Maire**

Monsieur PICH, on avait depuis des années un centre qui fonctionnait avec des salaires autour de 4 € de l'heure comme je vous l'ai dit tantôt. Nous sommes passés à des salaires qui sont aujourd'hui au minimum au SMIC donc, comment pouvez-vous nous dire qu'il s'agit de critères ultra-libéraux ? Cela ne vous a pas choqué pendant des années ; vous défendiez même la structure qui rémunérait les jeunes 4 € de l'heure et maintenant vous nous dites que ce n'est pas le SMIC, c'est beaucoup plus qu'il faut leur donner.

Alors, je suis convaincu qu'il faudrait donner beaucoup plus à tout le monde, y compris tous les agents de la commune.

Mais je peux vous dire que les agents de la commune, qu'on a détachés au SIHA, étaient ravis des taux horaires qu'on leur donnait par rapport à ce qu'ils percevaient avant.

Alors, que ce ne soit pas parfait, j'en conviens. On peut aller beaucoup plus loin sur les critères sociaux, on peut les porter à l'infini.

Chaque fois, il ne faut pas oublier qu'il y a un coût derrière et qu'il faut que quelqu'un paie, parce que l'argent ne vient pas du ciel.

Lorsque on augmente au fur et à mesure les coûts et bien il faut qu'on augmente les recettes.

Mais pour l'instant, je crois que la situation dans laquelle on est aujourd'hui, pour les agents, est un gros progrès par rapport à il y a deux ans en arrière.

### **Monsieur Gabriel PICH**

Monsieur le Maire je veux bien qu'il y ait un passé mais moi je ne regarde pas le passé.

Je regarde le futur, pas ce qui s'est fait et sur lequel je n'ai pas pu peser.

Je le prends comme un acquis, comme une chose, comme une donnée, pas comme la réalité de demain.

La réalité de demain, c'est : Que voulons-nous comme relation avec nos habitants ? Que voulons-nous pour eux comme emploi ? Comment voulons-nous qu'ils puissent vivre la ville ?

C'est cela qui m'intéresse.

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :*

- *Suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offre et l'autoriser à signer le marché public relatif à l'organisation et gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement sur la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume avec :*

***UNION FRANCAISE CENTRE VACANCES LOISIRS demeurant 2 A rue du Monastère, (13 004) MARSEILLE.***

- L'autoriser à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution et tout document se rapportant à l'exécution de cette affaire.
- Dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget.

*Monsieur le Maire entendu*

*Le conseil municipal délibère à la majorité des membres présents*

*Pour : 25*

*Contre : 2 (Mireille BŒUF, Hélène HENRI)*

*Abstention : 2 (Luc FERRY, Paul KHADIR)*

- SUIV l'avis de la Commission d'Appel d'Offre et l'autoriser à signer le marché public relatif à l'organisation et gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement sur la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume avec :

**UNION FRANCAISE CENTRE VACANCES LOISIRS demeurant 2 A rue du Monastère, (13 004) MARSEILLE.**

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager les dépenses présentes et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution et tout document se rapportant à l'exécution de cette affaire.
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget.

*Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.*

## **139 - MODIFICATION TARIFAIRE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

### **Madame Mireille BOEUF**

Oui, nous ne sommes pas contre le fait qu'une grille tarifaire fasse apparaître les enfants hors commune de Saint-Maximin pour la restauration scolaire.

Il s'agit, je pense, uniquement des enfants d'Ollières.

### **Madame Sophie LE METER**

Il y a également d'autres communes qui seront concernées mais c'est à la marge.

### **Madame Mireille BOEUF**

Surtout pour des enfants qui ont de gros problèmes, pour des classes spécifiques je suppose.

### **Madame Sophie LE METER**

Voilà, tout à fait, et aujourd'hui, cette délibération nous permettra de récupérer à peu près 16 000 €.

### **Madame Mireille BOEUF**

Alors moi, ce qui me ce qui me préoccupe, ce n'est pas ce que vous allez récupérer mais ce que les saint-maximinois vont payer et ce que les hors saint-maximinois vont payer.

La mairie d'Ollières prend en charge ses enfants et les autres qui sont dans des classes ULIS, j'espère qu'on leur fera grâce de cette augmentation parce que ce sont des enfants, malheureusement, qui ont des problèmes et que l'on doit accompagner et aider même s'ils ne sont pas saint-maximinois. Mais cela représente très peu de choses.

Par contre, nous avons voté, enfin vous avez voté au conseil municipal de juin, une augmentation de 10 % des tarifs pour la restauration scolaire de la commune et vous nous avez dit à ce moment-là que cette augmentation de fait allait se faire systématiquement chaque année. Je reprends vos propos, madame l'adjointe, du conseil municipal du 24 juin.

C'est une perspective qui est quand même assez inquiétante pour la population saint-maximinoise et pour les familles de Saint-Maximin et à ce propos en début de mandat, Monsieur le Maire, vous aviez un projet phare, un projet dont vous nous avez parlé, reparlé à de multiples reprises et qui devait être la solution à tous nos maux et la solution aussi à des augmentations extraordinaires de la cantine.

C'est le fameux projet de cantine municipale enfin, en tout cas, de cuisine centrale pour les établissements scolaires de Saint-Maximin.

Alors, je voudrais savoir où en est ce projet dont nous n'avons plus entendu parler depuis quelques temps. Il a été pourtant mis en avant par vous et par votre adjointe à de nombreuses reprises, merci.

### **Monsieur le Maire**

Concernant la cuisine centrale, vous l'aurez à la rentrée scolaire prochaine.

Concernant l'objet de la délibération qui n'a rien à voir avec la cuisine centrale, ni l'augmentation des tarifs pour Saint-Maximin, je reprends la délibération.

Ce qu'on vous demande de voter ou pas, aujourd'hui : on a un tarif pour les enfants dans les écoles de 3,90 €, le coût de revient du repas n'est pas de 3,90 € mais il est de 7,90 €.

Donc on peut considérer que par une mesure sociale on fait payer à l'ensemble des contribuables de Saint-Maximin qu'ils aient des enfants ou pas les 4 € qui sont le delta entre ce que paient les familles et ce que cela coûte réellement à la collectivité.

Donc, tous, autour de la table que l'on ait des enfants ou pas, on participe à hauteur de 4 € par repas pour diminuer le prix par enfant dans les cantines.

Donc, on peut être d'accord ou pas d'accord, c'est une mesure sociale. C'est appliqué dans beaucoup de communes qui ne répercutent pas la totalité du coût de revient parce que ça serait assez cher. Donc c'est quelque chose qui est appliqué depuis longtemps.

Mais en ce qui concerne les enfants des autres communes qui sont scolarisées à Saint-Maximin.

Alors on parle beaucoup d'Ollières, ce n'est pas qu'on veuille les pointer du doigt, c'est tout simplement parce qu'à Ollières, il n'y a pas d'école et donc forcément il y a beaucoup plus d'enfants d'Ollières qui viennent à Saint-Maximin par rapport à ce qui peuvent venir de Rougiers, de Bras ou d'ailleurs.



Ces enfants qui viennent d'Ollières paient aussi, jusqu'à maintenant, le même coût que les autres c'est-à-dire 3,90 €, ce qui veut dire que leur repas revient aussi 7,90 €.

Mais qui paie les 4 € ? ce ne sont pas les contribuables d'Ollières, c'est uniquement les contribuables de Saint-Maximin.

Donc, on a évoqué cela avec le maire d'Ollières et avec d'autres. Tout le monde a compris qu'il était injuste depuis des années de faire payer aux contribuables de Saint-Maximin le delta entre le coût de revient et le prix payé par les familles, c'est à dire ces 4 €.

Donc l'objet de cette délibération est tout simplement que la commune d'Ollières nous verse, ce ne sont pas les contribuables, ce ne sont pas les parents, c'est la commune d'Ollières qui va nous payer la différence entre 3 € 90 et le coût de revient de 7,90 €.

Donc la commune d'Ollières va verser ce montant à la commune de Saint-Maximin et donc ce ne sera plus les contribuables de Saint-Maximin qui paient pour les enfants des autres communes.

Alors qu'il s'agisse de classe ULIS ou autre chose, ce n'est pas qu'ils soient malheureux ou quoi que ce soit : les classes ULIS, il n'y en a pas dans toutes les communes.

Donc c'est la raison pour laquelle les classes ULIS qui sont à Saint-Maximin sont celles où il y a un peu plus d'enfants d'autres communes qui viennent.

Par exemple, quelqu'un qui souffre de troubles moteurs ou autre et qui est de Nans, Pourcieux ou de Tourves, vient à Saint-Maximin.

Mais ces enfants mangent comme les autres et donc il est normal que ce soit leur commune qui paie le delta entre le prix payé par les familles et le coût de revient.

Il n'est pas normal que ce soient les seuls contribuables de Saint-Maximin qui couvrent le delta pour toutes les communes qui envoient leurs enfants à Saint-Maximin.

Voilà le sens de cette délibération.

### **Madame Sophie LE METER**

Concernant les enfants ULIS, je tiens à préciser qu'il y a eu une enveloppe budgétaire supplémentaire pour les aider dans leur scolarité avec la mise en place de matériel et également de matériel adapté.

### **Madame Mireille BOEUF**

Oui, c'est quand même obligatoire pour des classes ULIS, bien sûr.

### **Madame Sophie LE METER**

Je vous informe que cela n'était pas précédemment et donc nous avons dû rattraper un retard.

### **Monsieur Alain ROGER**

J'ai une question courte : combien cela concerne-t-il d'enfants sur la commune de Saint-Maximin d'enfants donc qui sont hors commune et qui sont scolarisés ?

### **Monsieur le Maire**

Alors c'est essentiellement des enfants d'Ollières puisque comme je viens de vous l'expliquer, tout simplement parce qu'Ollières n'a pas l'école.

### **Monsieur Alain ROGER**

Oui c'est le nombre en fait, peu importe d'où ils viennent.

### **Monsieur le Maire**

Je crois que c'est une soixantaine de mémoire. On vérifiera, je demanderai au service scolaire, je vous donnerai plus précisément, plus quelques-uns d'autres communes, dans les classes ULIS.

### **Madame Hélène NICOLAS**

Je souhaite avoir quelques explications sur le nouveau tarif de 1 € qui est nouveau, pour le panier repas des enfants qui ont un PAI

### **Madame Sophie LE METER**

En fait, cela a été une étude du service des Affaires Scolaires sur l'ensemble des communes alentour et du coût que générerait la gestion des paniers famille tant dans la mesure donc du froid, la température des plats qui arrivent et qui sont préparés par les parents, du stockage. Ensuite la distribution : le fait que les plats soient réchauffés et distribués aux enfants dans les normes de sécurité liées à leur PAI.

Donc, on a fait une étude sur les différentes communes alentour et, effectivement, le plat et tout ce travail qui est mené, a un temps homme de la part des agents de la commune, nous l'avons mesuré et pris en charge et, ce tarif sera appliqué pour la gestion de la manutention de ces plats préparés.

### **Madame Hélène NICOLAS**

De toutes façons, les plats pour tous les enfants sont, néanmoins, quand même stockés et réchauffés aussi.

### **Madame Sophie LE METER**

Non, il n'y a pas du tout la même gestion, puisque les PAI sont stockés dans des frigos à part puisqu'il y a des risques allergènes etcetera donc ils ne peuvent pas être amenés à un traitement égal à celui de des enfants qui prennent le repas de la cantine et donc cela amène toute une gestion, c'est ce que j'explique, de la part des agents de la commune.

Voilà, tout un coût horaire en fait pour lequel on est obligé de faire intervenir des agents, spécifiquement, pour le suivi des repas PAI.

### **Monsieur Gabriel PICH**

Moi, je pense que cela ne doit pas concerner énormément d'enfants, ce n'est pas le cas général et que la gestion administrative de ce processus, à mon avis, doit être assez proche de la recette qu'on peut en tirer.

Donc moi, je pense que parfois, lorsqu' on a affaire à que quelques cas, il faut savoir d'abord montrer la solidarité à l'égard de ces familles parce que c'est difficile pour elles et ne pas en plus, en rajouter.

Donc moi, je pense que ce tarif de 1 € est vraiment très mal venu, à moins qu'on me démontre que c'est une quantité très importante d'enfants qui sont concernés par ce processus.

**Madame Sophie LE METER**

Alors, malheureusement, le nombre d'enfants augmente chaque année.

Je pourrais vous donner le nombre de P.A.I sur l'ensemble des écoles mais nous sommes obligés dans tous les cas que ce soit pour un enfant ou pour dix enfants, d'avoir la même égalité de traitement et donc cela génère un temps homme pour effectuer cette réglementation et être dans le suivi pour qu'il n'y ait aucun problème, justement, pour ces enfants.

Voilà, nous avons abordé ces sujets avec les parents d'élèves, alors effectivement, on est aussi dans le réajustement des choses par rapport à ce qui se pratique sur d'autres communes.

*Monsieur le Maire demande au conseil municipal :*

- *D'approuver la tarification de la restauration scolaire pour les enfants domiciliés hors commune, scolarisés à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume pour une application à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024.*

<b>Tarif pour un repas</b>	<b>Tarifs commune</b>	<b>Tarifs hors commune</b>
<i>Tarif normal enfant</i>	3,90€	7.90€
<i>Tarif pour un repas hors délai enfant</i>	5,00€	9.00€
<i>Tarif pour un repas non prévu enfant</i>	7,00€	11.00€
<i>Tarif panier repas dans le cadre d'un PAI</i>	1.00€	1.00€
<i>Tarif pour un repas adulte</i>	5,60€	5.60€

- *De l'autoriser à signer la présente tarification*

*Monsieur le Maire entendu*

*Monsieur le Maire entendu*

*Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents*

- *APPROUVE la tarification de la restauration scolaire pour les enfants domiciliés hors commune, scolarisés à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume pour une application à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024.*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente tarification*

*Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.*

## 140 - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE D'OLLIERES AUX FRAIS DE RESTAURATION DES ENFANTS SCOLARISES A SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME

*Monsieur le Maire demande au conseil municipal :*

- *de l'autoriser à signer la convention de participation financière de la commune d'Ollières aux frais de restauration des enfants scolarisés à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.*

*Monsieur le Maire entendu*

*Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents*

- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière de la commune d'Ollières aux frais de restauration des enfants scolarisés à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.*

*Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.*

## 141 - ANNULATION TOTALE SUR TITRES

### Monsieur Gabriel PICH

Remarque à caractère général qui, par rapport à ce que vous venez de dire, moi aussi je suis tout à fait interloqué quand je vois les photos des de ces zones, notamment l'été, et du volume qu'on peut y voir juste à côté des receveurs.

Mais cela m'interroge aussi parce que, quand on voit ce volume, il semble supérieur à celui des bacs eux-mêmes donc ça m'interroge.

Je me dis est-ce que les bacs sont vides et personne ne mets rien dedans ? Est-ce que les gens déposent cela comme ça ?

Je pense qu'il y a effectivement un problème de localisation peut-être, mais il faudra essayer de voir et d'étudier quelles sont les motivations et la façon de faire des gens. C'est-à-dire quelles sont leurs habitudes qui entraînent ce genre de choses, de manière à mieux lutter contre, déterminer les raisons individuelles qui entraînent ce comportement.

### Monsieur le Maire

Probablement.

Pour vous donner un ordre d'idée, lundi il y a dix jours, j'ai demandé donc au service nettoyage de Saint-Maximin de nettoyer tout autour des PAV qui menaient au chemin de Cantarel. Au total il y en avait pour une tonne cent qui ont été transportés à la déchetterie.

Concernant le nombre de colonnes. Le nombre de PAV, là, c'est l'agglo qui effectue une étude en fonction des zonages et qui nous donne le nombre qu'il faut placer.

Alors, si dans certains points on estime vraiment qu'il en manque, on leur demandera d'en rajouter mais c'est la raison pour laquelle on a besoin de regarder cela de façon un peu générale sur la commune.

Il faut surtout éviter de mettre ces points de collecte en des lieux qui sont trop visibles des routes nationales ou départementales parce que cela incite les gens qui partent travailler, ou autre, ou qui passent par Saint-Maximin, des gens par exemple de Seillon qui allaient travailler vers Aix ou à

Rousset ou ailleurs : pour eux il était plus facile, en partant de la maison, de jeter les déchets là que d'aller à côté de leur PAV qui étaient loin de chez eux.

Donc il faut faire attention, les placer en des lieux, bien entendu il faut que les gens le sachent parce que si personne ne le sait, ils ne serviront à rien, qui ne soient pas trop visibles par les gens qui traversent la commune.

### **Monsieur Alain ROGER**

Oui, il y a déjà eu en fait des délibérations précédentes sur ce type d'annulation pour les ordures. Donc, malgré la difficulté que vous évoquez pour éventuellement poursuivre les gens, y a-t-il eu déjà des procès-verbaux sur la commune par rapport à ces dépôts sauvages ? Combien ?

### **Monsieur le Maire**

Il y en a eu.

Il y a des gens pour qui on avait relevé, notamment, il m'en vient un à l'esprit mais il y en a d'autres : on avait relevé la plaque d'immatriculation de la voiture sur le chemin des fontaines, 50 m avant la barre de sécurité donc il y a eu une comparution au parquet.

Non seulement ils ont payé les frais de nettoyage puisqu'on a fait le calcul de ce que cela représentait en termes d'honoraires d'agents mais en plus, ils ont dû payer une amende.

Mais là c'était différent : ils étaient pris sur le fait avec le numéro de la plaque de la voiture, l'heure et le moment où ils étaient arrivés.

Mais si on compte que là-dessus, on en aura deux par an ; on peut tomber dessus des gens qui sont là mais c'est très très rare.

Par contre, je pense que les appareils photos qui se déclenchent automatiquement peuvent être beaucoup plus dissuasif mais il faut faire attention qu'ils soient suffisamment cachés pour ne pas être détruits parce qu'on nous en a déjà détruit quelques-uns.

*Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :*

- *D'accepter l'annulation totale du titre n°666 bordereau n°109, concernant un dépôt sauvage constaté en mars 2024, pour un montant de 600 €, pour cause d'erreur matérielle.*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.*

*Monsieur le Maire entendu*

*Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents.*

- *ACCEPTE l'annulation totale du titre n°666 bordereau n°109, concernant un dépôt sauvage constaté en mars 2024, pour un montant de 600 €, pour cause d'erreur matérielle.*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.*

*Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.*

## QUESTIONS ORALES

Le 6 septembre 2024, Madame Mireille BOEUF du groupe « Union pour Saint-Maximin » a déposé le courriel suivant :

### Question 1 :

*En tant que Saint-Maximinois vous avez souvent mis en avant la défense de notre patrimoine. Force est de constater qu'actuellement cette préoccupation ne fait plus partie de vos priorités. Trois éléments de notre patrimoine architectural subissent une dégradation faisant craindre des désordres plus importants :*

- *Les portes de l'hôtel de ville sont dans un état de délabrement qui risque de mettre en péril leur conservation. Il est urgent de faire traiter le bois avant que les dommages ne deviennent irréversibles.*
- *Le clocher nord de la basilique est depuis plusieurs années abimé par un figuier qui y pousse. Les pierres vont petit à petit se déceler et si rien n'est fait, elles vont commencer à tomber.*
- *De même pour la tour de l'horloge dont le sommet est envahi par de plantes qui lui font courir les mêmes risques qu'au cocher de la basilique.*

*Que comptez-vous faire pour remédier à cette situation et éviter désordres et dépenses bien plus importantes ?*

### Monsieur le Maire

En ce qui concerne l'ensemble de ces points : la première, la porte. J'ai demandé à Madame Amandine BUI VAN de la traiter. Comme vous, je déplore qu'elle soit dans cet état. Cela devrait être fait avant la fin de ce mois donc très rapidement.

### Madame Mireille BŒUF

Excusez-moi ce sera fait par qui ? Je n'ai pas compris

### Monsieur le Maire

Cela va être effectué avant la fin de ce mois. Ce sont les services techniques qui vont les traiter.

### Madame Mireille BŒUF

Vous savez que c'est une porte classée qui demande un traitement spécifique et qui devait être fait tous les trois ans.

### Monsieur le Maire

Une étude sera faite pour la suite.

Il y a moins de trois ans que cela a été fait, malheureusement, elle est quand même dans cet état-là. On va la traiter rapidement avec du Brou de noix. Cela n'abîme pas le bois, le nourrit et évitera qu'elle se dégrade trop.

### Madame Mireille BŒUF

Mais vous avez demandé l'avis des Monuments Historiques ?

### Monsieur le Maire

Oui on va demander le dossier, les subventions, faire une étude...

Mais en attendant la porte s'abîme et pour qu'elle ne s'abîme pas trop rapidement on la traitera.

### **Madame Mireille BŒUF**

Pour ne pas qu'elle s'abîme, il fallait faire le traitement tous les 3 ans par un spécialiste.

### **Monsieur le Maire**

En ce qui concerne les deux points que vous évoquez : l'horloge et le clocher de la Basilique. On a fait faire des devis qui s'avèrent onéreux, surtout celui sur la Basilique parce qu'il faut monter sur le toit. Jusque-là tout le monde peut monter mais du toit de la basilique, il faut monter sur le toit du clocher et ensuite il faut redescendre de l'autre côté ce qui s'avère très périlleux. Donc les devis sont assez onéreux.

Ce que j'ai demandé également, c'est au service du SDIS, j'attends une réponse dans la semaine. Ils pourront peut-être nous le faire dans le cadre des exercices qu'ils doivent faire chaque année, notamment, sur des édifices, sur les monuments historiques, sur des édifices périlleux donc j'attends la réponse.

Si on peut le faire par le SDIS on aura fait de grosses économies et sinon on a deux devis d'entreprises qui le traiteront.

### **Madame Mireille BŒUF**

Pour le clocher et pour la tour de l'horloge ?

### **Monsieur le Maire**

Les deux.

### **Question 2 :**

*Nous avons été interpellés par plusieurs commerçants du centre-ville à propos d'un document provenant du service communication de la mairie demandant je cite :*

*« ... nous souhaitons donner la parole aux commerces (hors restaurants) qui ont eu de bonnes retombées suite à la saison estivale.*

*L'article étant de faire ressortir bien évidemment les côtés positifs de l'attractivité.*

*Par conséquent, nous demandons uniquement que se manifestent les personnes ayant eu un retour positif... »*

*Cette demande, sélective pour le moins, nous questionne.*

*Il est très inquiétant de constater que le service communication de la ville sollicite exclusivement des retours positifs des commerçants pour son prochain article dans la gazette municipale. Si la situation économique de notre ville était vraiment aussi florissante, aurait-on besoin de filtrer les témoignages ?*

*Lorsque les médias sont contrôlés pour ne relayer que des nouvelles positives sur l'économie, tout en occultant les faillites et les fermetures, on ne parle plus de communication, mais de propagande.*

*Pourquoi Monsieur le Maire ne tenez-vous pas compte de la véritable situation économique des commerces du centre-ville ? Que comptez-vous faire pour améliorer cette fameuse attractivité sans masquer la réalité ? Que comptez-vous faire pour répondre aux difficultés et au désarroi de nombreux commerçants de notre ville ?*

### **Monsieur le Maire**

Les phrases que vous citez ne sont pas de moi. En tout cas, c'est probablement le service communication qui l'a fait de sa propre initiative.

En revanche, en ce qui concerne les commerçants, je persiste et signe : l'été a été une très bonne saison, notamment pour le mois d'août parce que je les ai tous rencontrés individuellement.

Mais ceci dit, vous pouvez rire, vous pouvez faire tout ce que vous voulez, moi je vous le garantis, on va faire une réunion avec l'ensemble des commerces et des restaurants et glaciers du centre-ville.

Et chacun pourra s'exprimer individuellement. On fera un bilan sur la saison.

Il suffit d'avoir les deux yeux ouverts pour regarder. Quand il fait soleil, je n'ai pas l'habitude de dire qu'il pleut.

Et quand la place Malherbe est pleine tout l'été quasiment cinq jours sur sept, on se doute bien, sans regarder le chiffre d'affaires, que les restaurateurs, les bars et les glaciers on fait de bonnes affaires durant tout l'été.

Donc, on va, néanmoins, tous les inviter et chacun pourra s'exprimer. On va essayer de faire un bilan.

Pas uniquement pour pleurer ou sourire en fonction de leur recette mais pour voir quels sont les animations qui ont bien fonctionné, celles qui ont fonctionné moins bien, celles qu'il convient de reconduire ou éventuellement même si, il y a des idées de nouvelles animations qui pourront être apportées.

On le prendra en compte pour la programmation de l'année prochaine. Cette réunion est programmée je crois pour la fin du mois ou quelque chose comme cela.

### **Madame Mireille BOEUF**

Décidément, nous n'avons pas les mêmes relations avec les commerçants ou on ne parle pas aux mêmes personnes. Cela est assez inquiétant.

### **Monsieur le Maire**

On n'a pas les mêmes amis.

### **Madame Mireille BŒUF**

Certainement, je n'en doute pas.

### **Madame Hélène NICOLAS**

Je voulais juste faire un commentaire : l'été, en gros, les animations on va dire que c'est deux mois. Il reste quand même dix mois pendant l'année.

### **Monsieur le Maire**

Pour l'instant, on sort de la saison estivale donc on va faire un bilan sur la saison estivale, à chaque jour suffit sa peine.

Vous dites que c'est deux mois, ce n'est pas que deux mois. Les terrasses sur la place Malherbe, il y a bien longtemps qu'elles sont remplies : bien avant le 1er juillet et elles continueront mais là on est un peu dans une période exceptionnelle puisque depuis quelques jours, on a les températures qui sont vraiment très basses pour la saison mais je suis convaincu que dès que les températures remonteront, y compris à la fin de ce mois, j'espère, on aura des terrasses qui seront à nouveau remplies et encore pour une bonne partie de l'année.

Après, au mois de février, effectivement, c'est plus compliqué pour tout le monde.



## Madame Mireille BŒUF

Mais nous parlons de l'ensemble du centre-ville, d'autant plus que votre service communication parle des commerces hors restaurants et je suis étonnée qu'un service de la mairie puisse demander des choses sans que vous soyez au courant.

### Question 3 :

*Nous avons été très heureux d'apprendre la création de l'association "L'Espace pour tous", qui prendra en charge l'action sociale à Saint-Maximin. Nous tenons à féliciter sincèrement les bénévoles qui s'engagent pour offrir un soutien aux habitants les plus fragiles de notre commune.*

*Cependant, nous regrettons la fermeture du **Centre social et culturel (CSC) Martin-Bidouré**, qui a laissé un vide important, et qui aurait pu s'enrichir des bénévoles de cette nouvelle association. Centre social que vous avez délibérément affaibli jusqu'à provoquer sa disparition.*

*Dans ce contexte, nous avons plusieurs questions :*

- 1. Quelle est la vision sociale que vous portez pour Saint-Maximin, une ville avec un vrai rôle de centralité mais qui n'a plus de centre social digne de ce nom ?*
- 2. Quelles seront les missions complètes de la nouvelle association "L'Espace pour tous" ? Rappelons que le CSC Martin-Bidouré avait comme objectifs d'animer la vie sociale, de lutter contre l'exclusion, d'accompagner et d'éduquer, de favoriser la participation citoyenne.  
Il offrait également une large gamme de services et activités : soutien scolaire, centres de loisirs pour les jeunes, accompagnement aux familles, médiation sociale, expositions, spectacles, et ateliers divers (alphabétisation, informatique, bricolage). Il jouait un rôle central coordonné avec d'autres structures locales. Devons-nous espérer retrouver cette diversité d'offres avec "L'Espace pour tous", ou bien les Saint-Maximinois doivent-ils s'attendre à un service réduit ?*
- 3. Vous mentionnez pour assurer le fonctionnement des bénévoles et un emploi à venir. Comment comptez-vous financer cette nouvelle structure et ses activités, alors que le soutien apporté au CSC a été insuffisant et a mis 20 salariés au chômage ?*
- 4. Quels agréments sont prévus pour cette nouvelle association ? Compte tenu de l'importance de ces agréments pour garantir un fonctionnement optimal (comme l'agrément CAF, DDCS, DDJSCS, agrément jeunesse et éducation populaire, agréments liés à la médiation sociale et l'accompagnement des familles ...), Pouvons-nous espérer que "L'Espace pour tous" sera en mesure de fournir le même niveau de services et d'accéder aux subventions nécessaires pour pérenniser ses actions ?*
- 5. Enfin, nous aimerions savoir comment vous comptez **assurer la pérennité de cette association**, alors que vous avez refusé de soutenir une structure bien implantée et fonctionnelle, comme l'était le CSC Martin-Bidouré. Cette attitude se solde maintenant par une perte de temps, d'argent et d'énergie qui oblige une association à repartir à zéro.*

*Espérons que « L'Espace pour tous » bénéficiera de plus de soutien et de considération que ce que vous avez accordé au CSC Martin-Bidouré.*

## Monsieur le Maire

Madame BOEUF tout cela n'est que procès d'intention.

Je vais reprendre les faits rapidement :

Le centre social et culturel Bidouré était une association indépendante qui percevait ce qu'on a voté au budget, la même chose depuis plusieurs années et qu'on a reversé au centime près y compris cette année, sauf pour la deuxième partie puisque on leur a retiré le centre de loisirs qu'on a donné au SIHA.

Donc, on a calculé le coût du centre de loisirs pour la période des vacances de la Toussaint. On a retiré je crois, que c'est quelque chose comme 6 000 €. Sinon, on a versé la totalité de ce qu'on devait verser au centre social et culturel Bidouré.

Si, il s'est retrouvé dans des conditions difficiles financièrement, cela n'a rien à voir avec la commune.

On est venu nous trouver et on nous a dit « voilà il y a un trou de 200 000 €, il faudrait que vous acceptiez de garantir un prêt de 200 000 € ».

Et bien non, j'ai rencontré, je vous l'ai déjà dit, la direction générale des finances publiques qui m'ont dit que ce n'est pas sérieux, on ne garantit pas des prêts de fonctionnement de 200 000 € de cette façon, que c'est un risque trop important pour la commune.

Je partage cet avis, ils ont raison.

Donc, si l'association s'est retrouvée dans une situation délicate, c'est en raison d'une gestion approximative.

Ensuite, il s'en est suivi un certain nombre d'assemblées générales et ils ont décidé de déposer le bilan.

On est venu me trouver à ce moment-là, notamment un certain nombre de salariés qui m'a demandé ce qu'on comptait faire. On a fait les réunions avec la CAF avec le département.

Et donc, je leur ai dit « On attend qu'on puisse récupérer les locaux (puisque tout ce qui était à l'intérieur des locaux -le matériel qui devait être vendu aux enchères-et les locaux étaient sous scellés, on ne pouvait pas les utiliser). On créera une autre structure tout simplement parce que la précédente a déposé le bilan mais les besoins restent ».

On a donc créé une nouvelle association, avec surtout pour objectif, l'aide aux devoirs qui démarrera le 7 novembre comme chaque année, juste après les vacances de la Toussaint.

Comme chaque année, ce seront des enseignants des écoles qui vont définir quels sont les jeunes qui en ont le plus besoin.

Tous ont été réunis, les rôles ont été définis. Il y a une personne de « l'Espace pour tous » qui va coordonner l'action des bénévoles qui se rendront dans chaque école et cette personne, c'est la même qu'avant donc cela ne changera pas grand-chose.

Vous aviez tendance à évoquer le professionnalisme des uns et des autres. La personne restera la même, il s'agira comme avant de bénévoles donc ils vont se rendre dans les écoles et vont apporter une aide à la scolarité.

En ce qui concerne les autres actions, le centre de loisirs est donné à une structure. On l'a voté tout à l'heure mais pour toutes les autres actions il y a un questionnement par rapport à la population.

La nouvelle structure « l'Espace pour tous » a listé les besoins qui remontent de la population et en fonction de cela, ouvre des ateliers.

Moi, je ne suis pas membre du Conseil d'administration : il y a un président, un bureau et ils sont douze membres et c'est eux qui définissent les ateliers qui vont fonctionner à partir de maintenant puisque on en a certains qui démarrent tout de suite.

Là encore, vous faisiez un peu allusion au manque de professionnalisme concernant la parentalité, vous avez l'air d'être très au fait de tout cela, celle qui va gérer l'atelier le fait professionnellement à Aix dans le cadre du CCAS.

Donc, je crois que, le nouveau bureau s'est entouré quand même de gens compétents qui répondent aux besoins.

Quant au coût pour l'instant, et bien, j'ai remercié deux sociétés de Saint-Maximin : Hyper U et Intermarché qui ont versé chacune 3 000 € pour démarrer sur cette année puisque l'on n'avait rien budgété pour cela. Ce qui fait 6000 €.

La commune s'est contentée de racheter le matériel qui était vendu aux enchères pour qu'il puisse démarrer et on leur a octroyé les locaux de la place Martin Bidouré.

Donc, voilà les conditions dans lesquelles démarre « l'Espace pour tous et tous ».

Ceux qui veulent en savoir plus, je vous invite demain à les rencontrer puisqu'ils auront un stand sur le forum des associations où ils enregistreront les demandes et notamment pour l'aide devoirs qui sera aussi proposée en dehors du cadre scolaire, cette fois pour les jeunes dont les parents le souhaitent.

Voilà pour ce qui est de « l'Espace pour tous » et donc c'est une association qui est indépendante, qui a rencontré la CAF, qui a rencontré aussi le département et qui fera financer des actions comme je l'avais toujours demandé : action par action.

Si, il s'avère qu'il y a des besoins, notamment en matière de salariés et bien on chiffrera et on verra qui fait quoi mais on ne dote pas, globalement, de l'argent.

Pour l'instant cela fonctionne, et cela fonctionne bien.

### **Madame Mireille BŒUF**

Vous voyez quand vous voulez de l'argent pour une association, vous pouvez en trouver donc il aurait pu en être de même pour le centre social.

### **Monsieur le Maire**

Je n'ai pas compris, je trouve de l'argent ? Les 6 000 € ?

### **Madame Mireille BŒUF**

Vous auriez pu en trouver aussi pour soutenir le centre social, cela nous évitait de repartir à zéro comme on est en train de faire.

### **Monsieur le Maire**

Mais les 6 000 € et les 200 000 € qu'on me demandait, ce n'est pas bien la même échelle.

Pour vous donner un ordre d'idée, le centre social et culturel Bidouré avait un budget de 1 000 000 €, celui de l'association actuellement est de 6 000 €.

Donc on est encore loin du compte.

### **Madame Mireille BOEUF**

Les actions étaient tellement plus importantes et diversifiées.

### **Monsieur le Maire**

C'est vous qui le dites.

### **Madame Hélène NICOLAS**

Excusez-moi quand vous dites on a créé une association qui est le « on » ?

### **Monsieur le Maire**

Je m'étais engagé à ce qu'une association prenne le relais donc je suis parti d'abord avec les salariés, des bénévoles et des parents de l'ancienne association et je leur ai dit : « on va créer une association ».

C'est à dire que je les ai aidés pour déposer les statuts, pour l'organiser mais je ne suis pas membre, du bureau. Bon, je serai membre de l'association parce que je paye une carte mais c'est tout. Ensuite, c'est eux qui parmi eux ont élu un président, un secrétaire, un trésorier fonctionnent comme une association 1901.

Mais c'est moi, effectivement, qui les ai sollicités pour prendre le relais de la structure qui s'est arrêtée.

**Madame Hélène NICOLAS**

Oui donc en fait ce n'est pas la commune, c'est vous à titre personnel qui les avez aidés.

**Monsieur le Maire**

C'est le maire de la commune qui est intervenu pour remplir un besoin en matière sociale qui apparaissait dans la commune et donc j'ai demandé à des citoyens de la commune de bien vouloir travailler ensemble pour remplacer la structure qui avait disparue et donc c'est ce qu'ils ont fait.

**Madame Hélène NICOLAS**

Vous dites que c'est une association indépendante mais que le maire... je ne comprends pas.

**Monsieur le Maire**

L'association est complètement indépendante : c'est une association loi 1901 mais c'est moi qui ai sollicité les gens pour créer cette association.

Si demain, il apparaît qu'on a besoin d'un club sportif de je ne sais pas trop quoi et qu'il y a des gens qui viennent me voir et bien, je les réunirai, je les aiderai à monter une association mais l'association sera indépendante.

**Madame Hélène NICOLAS**

D'accord et juste dernier point après j'arrête sur ce sujet : il était bien noté que les nouvelles associations avaient 300 €, celle-ci a eu 1500 €.

Cette association a eu 1500 € de subvention alors que c'est une nouvelle association, alors qu'il est bien noté que les nouvelles associations pour la première année ont droit à 300 €.

**Monsieur le Maire**

On n'a pas voté de subvention pour cette association. Non, rien, vous ne trouverez pas de délibération où l'on a voté de subvention.

**Madame Hélène NICOLAS**

Alors c'est vous tout seul qui l'avait donné ?

**Monsieur le Maire**

On a voté aucune subvention pour « l'Espace pour tous », on a racheté le matériel à hauteur de 1500 € pour que l'on puisse disposer du matériel c'est tout. Mais, on n'a pas versé un centime à l'association.

C'est extraordinaire vous allez finir par me dire quand il fait soleil, qu'il pleut.

Le 6 septembre 2024, Madame Vesselina GARELLO du groupe « Tous Unis pour Saint-Maximin » a déposé le courriel suivant :

1. *Est-ce que vous pouvez nous dire où en sont les études préalables pour les nouveaux locaux des services techniques qui devaient être financées avec les 300 000 € d'acompte que vous avez perçu de Nexity dans le cadre de la vente des locaux actuels en face de la crèche ? Lors du conseil municipal du 19 juillet 2023, soit il y a plus d'un an, vous avez annoncé que cet argent allait servir à retenir le maître d'œuvre et lancer les études de faisabilité etc et vous espériez le permis de construire début 2024 pour "pouvoir aller très vite vers la construction de nouveaux services techniques".*

### Monsieur le Maire

Donc, oui on n'est pas dans les délais que j'avais annoncé, on a pris du retard.

Alors, pour plusieurs raisons, mais ce projet de construction du nouveau centre technique municipal a été confiée à la SAGEP qui travaille avec madame BUI VAN qui est la directrice des services techniques.

Pour l'instant, on n'a pas engagé de dépenses importantes d'études, c'est la raison pour laquelle on n'a pas fait appel aux 300 000 € qui ne sont toujours pas dans les caisses de la commune et on fera appel à ce montant pour ce qu'on aura besoin de financer.

Il y a certaines études qui peuvent être très onéreuses avant le permis et donc à ce moment-là, on vous dira quand on utilisera les moyens de Nexity mais pour l'instant ils n'ont pas été débloqués parce qu'on en n'avait pas besoin.

### Monsieur Gabriel PICH

Monsieur le Maire je n'ai pas vu d'arrêté, je n'ai pas vu de délibération.

Je n'ai rien vu sur ce sujet donc, je suis étonné qu'une société comme celle-là, travaille sans formulation juridique.

2. *Vous avez refusé que la commune se porte caution pour une opération de logements sociaux située au Grand Rayon réalisée par 3F Sud. Dans un mail adressé au bailleur, Madame la DGS écrit: "Bien que les garanties d'emprunt ne soient pas réellement comptabilisées au budget principal des communes, le risque financier qu'elles peuvent induire n'est pas pour autant totalement inexistant. Notre Commune est aujourd'hui dans une situation financière et budgétaire des plus fragiles, et, par ailleurs elle, s'est déjà portée garante sur un grand nombre d'opérations immobilières. Ce faisant, au regard de sa situation actuelle, nous ne sommes donc pas en capacité de nous positionner sur une nouvelle opération, et nous sommes au regret de ne pouvoir ainsi donner suite à votre sollicitation." **La situation financière de la commune est-elle si mauvaise qu'elle ne puisse plus prendre des engagements hors bilan ? Cette décision est en tous cas fort dommage, puisqu'elle prive la mairie de Saint-Maximin de la possibilité de réserver des logements pour les Saint-Maximinois dans le besoin au sein de ce programme immobilier.***

### Monsieur le Maire

Nous sommes dans une situation, comme beaucoup de communes d'ailleurs, où les bailleurs sociaux construisent des grands programmes de logement avec un pourcentage de logements sociaux et se retournent vers la commune ensuite et lui demandent de garantir des emprunts en contrepartie du fait que la commune pourrait disposer de deux, trois logements sociaux.

Alors, je vous explique, comment ça fonctionne parce que souvent les garanties d'emprunt c'est de l'ordre de 800 000 € à un million d'euros, million et demi d'euros alors vous me direz la garantie

d'emprunt ne coûte rien on peut en faire autant qu'on veut et ça marche bien jusqu'à ce que les sociétés sont solvables.

On est aujourd'hui dans une période où il est quand même très compliqué pour beaucoup de sociétés et si une société bailleur sociale met la clé sous la porte, c'est la commune qui aura garanti les emprunts qui devra se substituer pour les rembourser.

Et aujourd'hui nous ne sommes pas en mesure si une société était défailante, parce que des garanties d'emprunt on en fait depuis 20 ans depuis 30 ans, si une société défailante aujourd'hui on n'aurait pas d'autres solutions que d'augmenter fortement les impôts pour arriver à couvrir cela et je pense que ce n'est pas raisonnable, surtout dans la conjoncture aujourd'hui, nationale, où il y a beaucoup de risques à garantir des prêts.

En ce qui concerne les logements sociaux, il faut savoir qu'on ne nous donne pas quelques logements pour en faire ce qu'on en veut.

On a droit à participer à la Caléol pour deux, trois logements.

Cela veut dire que sur un contingent, quand un bâtiment est construit : il y a dix logements sociaux sur les dix, il y en a pour le Département, un ou deux pour l'État ou pour l'Agglo et puis éventuellement, si on a garanti les emprunts un ou deux par la commune.

Mais cela ne veut pas dire que je peux dire, moi, on va mettre X et Y dans ces logements.

La seule chose que nous faisons c'est qu'on fournit à une structure qui s'appelle la Caléol et qui est présidée par Monsieur le sous-préfet.

C'est Madame l'adjointe, Madame Nathalie CANO, qui représente la commune de Saint-Maximin et on fournit trois noms de personnes dont on pense qu'elles satisfont les critères parce qu'après c'est un peu compliqué il y a les T1, T2, T3, en fonction des demandes, on ne peut pas attribuer n'importe où n'importe quel logement.

Par exemple il y a un T2 qui se libère et fait partie du contingent de la commune parce qu'après tout ce qui est de l'État, le département, l'agglo, nous échappe complètement.

Donc, on a deux, trois familles qui pourraient prétendre à ce T2.

On l'a passé à un conseil municipal il n'y a pas très longtemps, un peu moins d'un an.

Il y a des nouvelles règles qui ont été mises en place, il y a un certain nombre de points qui sont fixés par personne qui souhaite se voir attribuer un logement alors, il y a la taille de la famille, les revenus et tout un tas de choses et à partir de là, la Caléole regarde le premier qu'on a mis sur la liste et ils estiment qu'il rentre ou pas dans les clous.

Si, il ne rentre pas dans les clous, ils prennent le deuxième, ils prennent le troisième, ils n'en prennent aucun.

Voilà comment cela se passe et voilà ce à quoi on a droit pour un ou deux logements en contrepartie de garanties de prêt de plusieurs centaines de millions d'euros, voire d'un million d'euros.

C'est pourquoi j'ai souhaité ne plus garantir des prêts.

### **Monsieur Gabriel PICH**

Monsieur le Maire, vous venez de dire quelque chose d'énorme à propos du logement social et je souhaite répondre à votre affirmation qui fait que les organismes sociaux ne seraient pas solvables. Je vous rappelle qu'ils financent tous ils sont tous adhérents d'une caisse de garantie du logement social qui est un établissement public national qui fait que l'ensemble de ces garanties d'emprunt en fait n'ont jamais eu à intervenir puisqu'il n'y a jamais une seule commune de France qui a eu à rembourser l'emprunt qu'elle a cautionné à un organisme de logement social, c'est le premier point. Le deuxième, c'est que quand cette garantie d'emprunt a été introduite dans la loi il y a de très nombreuses années, mais j'étais déjà acteur, elle ne visait qu'une seule chose : c'est à pouvoir avoir

la garantie qu'un organisme de logement social ne pouvait pas aller mettre du logement social sur les territoires où les maires n'en voulaient pas.  
Voilà, et c'est uniquement à cet effet que cela a été créé parce que cela n'a jamais eu à intervenir.

Donc, lorsqu'on ne veut pas garantir les emprunts du logement social, c'est qu'on ne veut pas de logement social dans sa commune c'est tout.  
On préfère payer la contribution pour absence de logement social.

### **Monsieur le Maire**

Monsieur PICH, si je voulais être méchant, je pourrais prouver et rapidement à quel point vous pouvez dire n'importe quoi.

Je vais vous expliquer pourquoi : je peux rechercher dans les comptes rendus très précis de nos conseils municipaux, un compte-rendu d'il y a deux, trois ans dans lequel on avait sollicité une garantie d'emprunt et vous étiez intervenu en nous disant « vous prenez des risques énormes et vous ne savez pas jusqu'à quel point vous pouvez mettre la commune en danger » et on le recherchera dans le compte rendu du conseil municipal.

### **Monsieur PICH**

Recherchez. Vous êtes en train de me diffamer.

### **Monsieur le Maire**

Attaquez-moi si vous voulez. Mais moi je vous chercherai ce que vous avez dit exactement.

### **Monsieur PICH**

Monsieur le Maire, j'ai travaillé trente ans dans le secteur, jamais je n'aurais pu dire une chose comme celle-là.

### **Monsieur le Maire**

Vous pouvez dire tout et son contraire. Le tout c'est de faire un show théâtral.

Le 6 septembre 2024, Madame Hélène NICOLAS du groupe « Démocratie et Transparence pour Saint-Maximin » a déposé le courriel suivant :

*"Monsieur le maire, lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2022, vous aviez indiqué que les travaux du chemin permettant d'atteindre aisément l'aire de jeux du Clos de Roques seraient terminés début 2023. Ce chemin permettrait un abord accessible aux personnes âgées, à mobilité réduite, en fauteuil roulant, aux parents avec poussette...*

*Lors du Conseil Municipal du 15 novembre 2023, vous nous avez dit que cela sera fait avant le printemps puisque l'objectif était d'inaugurer l'aire de loisirs fin du printemps début de l'été.*

*Nous voilà le 9 septembre 2024, le temps a passé, et toujours pas d'accès aisé à cette aire de jeux. Les valides ne sont évidemment pas gênés, sauf éventuellement quand le terrain est boueux après les pluies. Je constate que les priorités vont toujours ailleurs que vers les personnes en difficulté.*

*Avez-vous une nouvelle date à nous communiquer aujourd'hui ? "*

### **Monsieur le Maire**

Madame NICOLAS, vous risquez d'attendre pour cela et pour beaucoup d'opérations.

Moi, j'attends beaucoup aussi, j'attends qu'on ait la possibilité de délivrer les permis et donc de pouvoir vendre le foncier.

Tout simplement parce que l'on comptait sur les cessions foncières pour financer un certain nombre d'opérations en investissement.

Lorsqu' on prévoit une opération, même lorsqu'on arrive au maximum de subventions 80 %, il reste 20 % à la charge de la commune et pour obtenir ces 20 % on comptait sur la cession d'un terrain qu'on a souvent évoqué à côté des Garrus, la cession de la MJA.

Mais, pour pouvoir vendre toutes ces parcelles, il faut qu'on retrouve la possibilité de délivrer les permis ; ce qui n'est pas le cas.

Donc, on a différé, notamment, ce n'est pas que l'accès, c'est l'aménagement global de l'aire de loisirs.

On doit clôturer l'ensemble, on va mettre un préfab donc tout cela a été différé le temps qu'on puisse retrouver la possibilité de vendre les terrains et donc d'encaisser les recettes de la vente du foncier qui ont été gelées depuis.

### Madame Hélène NICOLAS

Je voulais juste pointer qu'une fois de plus, des dépenses il y en a, il y en a dans plein d'autres domaines mais pour ce chemin, pour ces personnes-là, systématiquement on sait toujours reporter à plus tard alors qu'il y a bien eu des dépenses dans d'autres domaines.

Xxx inaudible

### Madame Mireille BŒUF

Depuis le l'aménagement des terrains, effectivement, de foot et de rugby, il n'y a plus rien eu à Saint-Maximin, tu as raison.

*Le débat étant terminé, Monsieur le Maire lève la séance à 10h25.*

Le 7 octobre 2024,  
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,  
Christophe AUBERT

Le Maire,  
Alain DECANIS